**Ministère des Arts et du Patrimoine Culturel**

**Communiqué**

**Plan d’Action Post Covid-19**

Le Ministère a élaboré un plan d’action comprenant 13 mesures, dans le but de préserver la vie culturelle et soutenir les acteurs du secteur créatif et du patrimoine en cette période de post Covid-19.

Ces mesures sont destinées à plusieurs catégories d’artistes, établis et émergents et visent à apporter un soutien financier à ces derniers.

Les personnes éligibles pour participer dans les différentes catégories de démonstration artistique, sont invitées à consulter le site web du Ministère sur le <http://culture.govmu.org>

Les formulaires d’inscription et les conditions de participation sont téléchargeables. Le délai d’inscription a été étendu jusqu’au 3 juillet 2020.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le Help Desk sur le 213 4233 / 214 2173 ou sur l’adresse mél suivante : [machdesk@govmu.org](mailto:machdesk@govmu.org)

**Les 13 mesures du Plan d’Action :**

1. **Concert en ligne**

L’organisation des concerts à huis clos. La diffusion des concerts se fera sur les ondes de la MBC et les plateformes numériques.

1. **Le théâtre en ligne et autres performances.**

Sur une base mensuelle, les pièces de théâtre seront enregistrées et diffusées sur les ondes de la MBC et les plateformes digitales.

Par rapport aux autres performances, les artistes travaillant dans les hôtels sélectionnés, pourront sur une base hebdomadaire réaliser une prestation artistique ou musicale. Ces démonstrations seront enregistrées et diffusées sur la MBC et les plateformes digitales.

1. **“Other Support to Artists” (pour la production de CDs et DVDs)**

Un montant de Rs 40 000 sera alloué pour la réalisation d’un album et une somme additionnelle de Rs 20 000 pour l’utilisation de support visuel. Pour la production d’un single, un montant de Rs 10 000 sera alloué pour la réalisation du single et une somme additionnelle de Rs 10 000 pour la réalisation de celui-ci avec tout support visuel.

1. **Lil Moris nou kiltir, nou talan**

Une émission télévisée pour les artistes émergents pour la promotion de l’art et de la culture mauricienne.

1. **Formation artistique**

Des cours virtuels de musique, de peinture et de danse, entre autres, seront dispensés en ligne.

1. **Contes en ligne pour les enfants**

Des contes avec animations pour les enfants seront mis en ligne.

1. **Échange Littéraire**

Une émission télévisée mensuelle pour la promotion de la littérature en général ainsi que des textes d’auteurs locaux sera réalisée.

1. **Acquisition des œuvres d’auteurs locaux**

Le ministère dédira un montant de Rs 25 000 par auteur pour l’acquisition des œuvres d’auteurs locaux publiés pendant une période définie.

1. **Publication d’une anthologie coronavirus en format e-book**

Le ministère fera un appel à textes en vue de la publication d’un recueil qui parlerait de l’expérience de la Covid-19 par les auteurs mauriciens.

1. **Street Art**

40 sites à travers l’île seront identifiés pour la réalisation de fresques murales.

1. **Salons et expositions virtuelles de peinture et photographie**

Les artistes peintres et photographes pourront bénéficier d’un support financier du ‘National Arts Fund’ pour l’organisation de salons et d’expositions virtuelles de peinture et de photographie.

1. **Acquisition des œuvres d’art**

Le ministère fera l’acquisition des œuvres d’artistes locaux selon des critères établis.

1. **Visite virtuelle des sites du patrimoine**

Le ministère développera une plateforme afin de permettre la visite virtuelle des sites suivants : Aapravasi Ghat World Heritage Site, Le Morne World Heritage Site et Trou Chenilles Open Air Museum.

22.06.2020